

« Perfectionnement à la Langue française Parlée Complétée »

CONTEXTE DE LA FORMATION



Durée : 6 heures



Calendrier prévisionnel : A définir selon les besoins.



Effectif mini | maxi : 4 | 10



Lieu de réalisation & Accessibilité : Cette formation est dispensée dans les locaux de l'APAJH. Elle est accessible à tout moment, y compris aux personnes en situation de handicap.

Public visé : parents d'enfants sourds et leurs proches désireux de se perfectionner à la LfPC (automatisation des clés, fluidité, rythme de codage...).

Remarque : cette formation ne doit pas entrer dans le cadre d'une utilisation professionnelle.

Prérequis : connaissance des clés de la LfPC (configuration des mains et positions des voyelles).

Objectifs de la formation :

- Consolider ses acquis
- Echanger sur la manière de mettre en place la LfPC
- Réviser ses clés
- Entraîner sa fluidité

Moyens pédagogiques et techniques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dotée d'un ordinateur, vidéoprojecteur, prises électriques et rallonges électriques,
- Méthode pédagogiques transmissives (diaporama, livret d'entraînement, fiche mémo),
- Méthode interrogatives, actives et participatives à travers différentes techniques d'animations : jeux, comptines, vire-langues, phrases homophones...
- Remise au stagiaire d'un support de formation au format numérique.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence,

- Grille d'évaluation du participant tout au long de la formation,
- Formulaire de satisfaction stagiaire à l'issue de la formation,
- Délivrance d'une attestation de fin de formation,
- Formulaire de satisfaction Client à l'issue de la formation,
- Formulaire de satisfaction stagiaire 3 mois après la formation.

CONTENU DE LA FORMATION

- Accueil, échanges, retour d'expérience et de pratique (1h30)
- Pause (15min)
- Entraînement à la fluidité, à l'automatisation des clés, à la rapidité de codage (1h15)
- Déjeuner
- Poursuite de l'entraînement (2h15)
- Pause (15min)
- Bilan de la journée, évaluation et questionnaire (30min)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Tarification : L'APAJH 44 étant exonérée de TVA en vertu de l'article 293B du code général des impôts, il s'agit des tarifs finaux. Ces tarifs sont compris hors frais de déplacement et d'adaptation pédagogique.

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la signature de la convention de formation ou de la proposition technique et financière.

La formation peut être prise en charge par votre OPCO en cas de subrogation.